



HAL
open science

Introduction aux débats

Pierre Gros

► **To cite this version:**

Pierre Gros. Introduction aux débats. La Maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines: Actes du colloque d'Avignon (11-13 novembre 1994), 6.1, Service d'Archéologie du Conseil Général de Vaucluse, pp.13-16, 1996, Documents d'Archéologie Vauclusienne. hal-04563037

HAL Id: hal-04563037

<https://hal.science/hal-04563037v1>

Submitted on 29 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTRODUCTION AUX DÉBATS

Si l'on voulait vraiment prononcer une «introduction» aux débats de ces journées, qui fût autre chose qu'une série de formules d'accueil et d'encouragement, il faudrait procéder à un véritable exposé des motifs. Cela reviendrait à définir en termes rigoureux une problématique dont découleraient nécessairement les communications qui vont suivre. Mais chacun sait que c'est impossible, pour de multiples raisons ; la première, qui est à elle seule rédhibitoire, tient au fait que nul n'est en mesure aujourd'hui de cerner les caractères fondamentaux de l'architecture privée dans les provinces occidentales sur un arc temporel aussi long et dans des contextes historiques ou ethniques aussi différents que ceux qui correspondent à la durée et à l'extension de l'Empire romain. A cette insurmontable diversité des données factuelles s'ajoute un phénomène épistémologique que nous connaissons tous pour en avoir éprouvé souvent l'opacité, c'est celui de l'absence d'homogénéité de la documentation archéologique. Si nous pouvons énumérer de nombreux sites d'Espagne, de Gaule, d'Afrique et de Grande Bretagne où des maisons romaines ont été fouillées et même parfois publiées, nous ne disposons pas, loin s'en faut, du même niveau de connaissances pour toutes. Le plus souvent il est même impossible de replacer ces exemples, qui en toute hypothèse restent sporadiques, dans des contextes urbains assez précis pour que les habitations puissent être situées dans une typologie autre que planimétrique. En d'autres termes le tissu dont la maison constitue l'un des éléments nous échappe encore en grande partie. Tout cela tient pour l'essentiel aux carences d'une pratique archéologique encore trop souvent concentrée sur un édifice singulier ; cette vocation monographique de la fouille en milieu urbain est ruineuse, on l'a souvent constaté, mais le plus souvent inévitable en raison des difficultés de l'environnement et de l'étroitesse des possibilités d'intervention. Quand, à l'inverse, une aire plus vaste est soumise à l'investigation, dans le cadre d'une fouille préalable à un grand programme de construction dans une zone réputée sensible, le temps accordé aux archéologues est en général trop restreint pour qu'ils puissent avoir une vue complète, et diachronique, de la zone en question.

Les choses cependant tendent à se modifier, et vous êtes là aujourd'hui pour en témoigner. Si nous avons tenu un tel congrès au début des années 80, j'aurais souligné comme tant d'autres à l'époque la disparition du monopole théorique de la *domus* au profit de ce qu'on appelait alors l'habitat des classes moyennes ou humbles. C'était le temps heureux où les archéologies «nationales» croyaient pouvoir échapper enfin au cadre des normes et des types de l'archéologie «classique», et la maison provinciale constituait à ce titre un champ d'application proprement jubilatoire. Il y aurait sur le sujet un florilège bien instructif à rassembler. Aujourd'hui la réflexion s'est quelque peu recentrée, et les grandes tendances de la recherche sont celles du désenclavement et de la globalisation, tant sur le terrain que dans l'effort interprétatif. Le dynamisme très remarquable des études actuelles sur l'architecture domestique ne s'explique pas seulement par la multiplication des fouilles urbaines et par l'accroissement corollaire des observations, mais aussi et peut-être surtout par le souci de prendre en compte tous les aspects du fonctionnement de la maison : la sphère privée est l'objet d'un intérêt accru et ses rituels familiaux, politiques, juridiques ou religieux ont fait l'objet d'analyses récentes qui ont donné une dimension nouvelle aux travaux sur l'organisation de la maison et sur ses rapports avec le domaine public environnant. Les définitions traditionnelles des principales composantes ont été salutairement remises en question, grâce à l'attention portée au décor

et à son adéquation à la forme architecturale, à la multiplication des critères nécessaires à la définition typologique d'une pièce ou d'un groupe de pièces, à un regard à la fois plus exigeant et moins naïf sur la périodisation des phases de l'habitat en liaison avec sa sociologie. Les travaux de F. Coarelli, F. Pesando, E. de Albentis, Y. Thébert, P. Zanker, A. Barbet et M. De Vos, ceux de l'école néerlandaise, les publications toutes récentes de C. Saliou et de St. de Mol, ou sous presse de A. Zaccaria Ruggiu, les recherches de J.-P. Guilhembet ici présentent illustrent, parmi beaucoup d'autres, le caractère très ouvert et souvent très novateur de l'investigation en ces divers domaines, ainsi que l'élargissement des topiques. Un concept comme celui de la «culture de l'habitat», lié à des modes ou à des goûts bien précis (le «Wohngeschmack» de P. Zanker) n'était pas opératoire il y a seulement dix ans.

Curieusement, cet approfondissement général de la réflexion, caractérisé par une volonté d'ancrage dans la réalité urbaine la plus concrète, n'a pas encore trouvé droit de cité dans les grands colloques qui ont été récemment consacrés à la ville. Dans aucun des volumes d'actes, parus ou sous presse, une section importante n'apparaît réservée aux quartiers d'habitation, l'effort portant presque exclusivement sur la ville comme ensemble, et sur la monumentalisation progressive de ses organes administratifs, civiques, religieux et ludiques.

Quelles sont malgré tout les incidences de cette situation nouvelle sur notre connaissance de l'architecture privée des provinces occidentales ? Le premier fait massif, que l'on doit de toute façon enregistrer avec satisfaction, est l'élargissement des bases de la réflexion. Les sites de référence qui se comptaient encore, voici quelques décennies, sur les doigts des deux mains, sont aujourd'hui relayés par des chantiers nombreux qui enrichissent d'une façon exponentielle la documentation disponible et les filières comparatives. Mais cette documentation est loin d'avoir encore livré tous ses secrets. Il est remarquable que la synthèse déjà citée de de Albentis, parue en 1990, ne consacre au total que 20 p. à l'habitat provincial sous l'Empire, soit à peine plus de 1/18e d'un volume par ailleurs remarquablement informé.

En fait les outils conceptuels et les méthodes d'approche font encore gravement défaut dans ce secteur de la recherche. D'abord parce que l'essentiel de la documentation textuelle, juridique, archéologique et épigraphique provient de l'Italie ; ensuite parce que les conclusions tirées de l'observation des demeures italiennes du Haut Empire ne s'appliquent pas automatiquement à l'habitat provincial : rappelons à ce propos l'utile débat qui s'est récemment ouvert sur la question des pièces prétendument réservées à l'accueil des clients dans les maisons des notables de l'Afrique romaine ; enfin parce qu'une certaine conversion du regard archéologique ne s'est pas encore réalisée. Mais d'ores et déjà plusieurs percées, dont certaines apportent des résultats bouleversants, doivent être signalées. Les travaux exemplaires réalisés à Saint-Romain-en-Gal, à Narbonne, à *Ambrussum*, à Nîmes, à Arles et tout récemment encore à Orange ; les recherches conduites dans le Sud-Est de l'Angleterre (le Kent en particulier), en Afrique du Nord (à Utique, à Carthage, à *Bulla Regia*), dans les provinces hispaniques (d'*Ampurias* à *Italica* et à *Conimbriga*) montrent que les grilles de lecture tout à la fois s'enrichissent et se précisent, que la séparation, naguère encore si rigide, entre l'espace public et l'espace privé, est mieux comprise et mieux vécue, si l'on peut dire, que commence à sortir des limbes théoriques du quadrillage géométrique la notion si difficile à cerner de quartier, etc.

C'est sur cette articulation, mieux perçue aujourd'hui, entre l'habitat et l'espace urbain, que je voudrais centrer la partie positive de mon propos, afin de souligner l'intérêt décisif de ce thème et son importance pour les recherches en cours. Ce sera, disons, l'aspect protreptique de cette brève intervention liminaire qui n'a pour autant, vous me croirez sans peine, aucune prétention normative.

Moins soumise à des normes uniformisatrices que les monuments et les espaces publics, parce que hors du contrôle du pouvoir, la demeure privée ne constitue pas, sauf exception, un élément structurant des plans d'ensemble des cités. Toutefois, qu'elle se présente comme la rémanence d'une occupation antérieure à l'implantation romaine, ou comme le résultat d'un lotissement à l'intérieur d'un quadrillage, elle occupe une place éminente dans la ville, et modèle l'aspect d'un grand nombre de ses quartiers.

La dépendance de la maison par rapport au schéma global d'implantation, en milieu gallo-romain, breton, africain ou ibérique, quel que soit le «modèle» auquel elle se réfère, ou la tradition ethnique dont elle procède, est en principe à la fois planimétrique et fonctionnelle.

En premier lieu, dans les trames orthogonales tendant vers la régularité, les *insulae* réservées à la population imposent, outre des emplacements, des dimensions et une orientation qui sont autant de contraintes théoriques ; et le lotissement de ces îlots définit a priori l'espace accordé à chaque unité d'habitation. Dans la pratique, on s'aperçoit que les voies secondaires - *ambitus* - qui parcourent les *insulae* et qui échappent au droit public divisent souvent le parcellaire en fonction d'exigences très variables ; de nombreuses disparités internes sont déchiffrables dès la fondation des colonies les plus rigoureusement carroyées, et elles s'accroissent avec les années, tendant à

faire oublier le caractère modulaire des premières installations. En revanche il arrive que, dans des agglomérations dont le développement apparaît plus spontané, se manifeste progressivement un souci de régularisation des lotissements individuels : le phénomène accompagne ordinairement les progrès dans l'organisation et l'aménagement des voies publiques.

Mais l'architecture privée est aussi tributaire des services que peut lui procurer l'infrastructure plus ou moins développée du milieu urbain où elle s'inscrit ; cette dépendance est assurément moins étroite que celle qui s'établit dans nos villes modernes, où une grande part des fonctions vitales sont « distribuées » aux immeubles ou aux maisons, mais elle n'en est pas moins sensible dans le contexte antique. Songeons par exemple au problème de l'eau, si important pour l'existence même des établissements humains en milieu méditerranéen : dans une cité dépourvue d'aqueduc, la citerne privée joue un rôle essentiel, et conditionne l'organisation de la demeure ; dans une ville où affluent les canalisations, il est naturel que les fontaines, les bains, les jardins se développent chez les plus riches. Mais à l'intérieur d'un même site, la répartition de l'eau s'avère souvent inégale : plusieurs villes d'Afrique offrent, de ce point de vue, des contrastes saisissants d'un secteur à un autre, selon que les gens ont, ou n'ont pas, les moyens de payer des dérivations à partir des conduites publiques. Des remarques similaires pourraient être faites à propos de la présence ou de l'absence d'égouts collecteurs, en relation avec les rues qui longent les habitations.

La question que posent ces observations, trop souvent émises à partir d'analyses ponctuelles, est celle de la définition des quartiers, en termes sociaux et économiques. Dans l'état actuel de la documentation elle est, à vrai dire, presque insoluble : si l'on connaît dans de nombreuses villes des maisons plus ou moins luxueuses, il est rare qu'on puisse les intégrer à une organisation cohérente, et définir dans sa spécificité architecturale et urbanistique un complexe résidentiel, si tant est qu'il existe des spécialisations de ce type dans des espaces urbains dont on découvre de plus en plus le caractère imbriqué.

A vrai dire sur ce point particulier un élargissement des topiques et des catégories traditionnelles s'avère indispensable. Beaucoup reste à faire pour que puissent être déchiffrés, à partir des données du terrain, les systèmes de production et l'ordonnance, à la fois verticale et horizontale, des relations sociales à l'intérieur d'un même secteur urbain. Il est certain qu'un ensemble comme celui de Saint-Romain-en-Gal, dont l'équipe de fouilleurs poursuit magistralement l'analyse, l'interprétation et la publication, offre, ou offrira, à ce type d'investigations un champ privilégié : l'imbrication de demeures de prestige comme la maison dite des Dieux Océan et de zones artisanales nous fait irrésistiblement penser à certaines réalités romaines ; on sait qu'à la fin de la République et au début de l'Empire les grands *horrea* de l'*Urbs* et de son *emporium* devaient leur nom à leur fondateur, certes, mais aussi au fait que la résidence urbaine de celui-ci pouvait être proche des magasins ou entrepôts en question ; c'est le cas par exemple des *horrea Agrippiana*, sis près du *forum* qui, selon une hypothèse récente, furent construits à proximité de la demeure du second personnage de l'équipe augustéenne. Pour en revenir à Saint-Romain-en-Gal, dans cette « périphérie du centre », pour appliquer une expression suggestive de J.-P. Morel à ce faubourg de la Vienne antique, il n'est pas absurde d'imaginer qu'un riche notable aurait établi dans ce quartier, outre sa résidence, quelques-uns des instruments de sa richesse « industrielle ». A moins, car là encore nous souffrons d'une myopie due à la faible amplitude de notre éventail typologique, que la *domus* des Dieux Océan ne soit plutôt une *schola*, ce qui, soit dit par parenthèse, répondrait assez bien à son ordonnance et à son implantation : nous serions alors en présence du siège d'une association professionnelle au cœur même du quartier où ses membres déploient leur activité. Et dans cette perspective les symboles ou signes qui accueillent le visiteur dès le vestibule prendraient un relief particulier.

Plus difficiles encore à identifier autrement que par des présomptions fondées sur des trouvailles sporadiques, sont les zones moins favorisées, à vocation plus artisanale. Comment ces différents secteurs s'articulaient-ils par rapport aux axes de circulation et aux ensembles monumentaux, quelles incidences leur présence avait-elle sur les équipements collectifs et sur la voirie, c'est ce qu'il est difficile de déterminer. Et cela malgré les progrès accomplis par l'archéologie urbaine, au cours de ces dernières décennies, et l'attention apportée aux vestiges de constructions en matériaux périssables ou fragiles comme le bois, le torchis, la brique crue.

Cette ignorance globale, que commencent seulement à combler quelques recherches novatrices, est d'autant plus regrettable que l'on connaît la distance qui, à l'époque impériale, sépare la maison des notables de celle de la petite « bourgeoisie », et à plus forte raison de celle des humbles. Entre certaines *domus* à péristyle de Vaison-la-Romaine, ou de Saint-Romain-en-Gal, en Gaule Narbonnaise, de *Thamugadi* (Timgad), de *Cuicul* (Djemila) en Afrique, de *Ptolemais* en Cyrénaïque, dont la superficie dépasse 1500 m² pour atteindre parfois près de 3000 m² au sol, et les échoppes à usage d'habitation de Silchester en Bretagne insulaire, qui ne disposent pas, dans les meilleurs cas, de plus de 40 m², il n'est évidemment aucune commune mesure. Pas plus qu'entre les riches demeures de la *nova urbs* hadrienne d'*Italica* en Bétique (actuelle Andalousie), qui se partagent

à deux des îlots de près de 4500 m², et les parcelles réservées aux petits artisans et commerçants de Xanten (Germanie inférieure), dans certaines *insulae* réparties le long du *cardo maximus*. Contrairement à ce que pourraient donner à croire ces quelques exemples trop sèchement évoqués, la répartition entre grandes demeures et habitats modestes n'est pas spécifiquement régionale : si l'on connaît, il est vrai, davantage de *domus* dignes de ce nom en Afrique qu'en Gaule Belgique ou en Germanie, on ne doit nullement en conclure à l'absence de celles-ci dans les provinces nordiques. Trèves a livré, sur l'emplacement des futurs «thermes impériaux», les vestiges impressionnants d'un véritable palais, organisé autour de l'un des plus vastes péristyles que l'on ait identifiés hors d'Italie, et les très nombreuses mosaïques retrouvées en tous les points du réseau urbain attestent la richesse de la bourgeoisie marchande de cette ville aux IIe et IIIe siècles. A Cologne, la maison dite de la mosaïque de Bacchus, dans l'angle nord-est de l'enceinte, est, à ce jour, l'une des plus vastes demeures urbaines recensées en Occident, puisqu'elle a fini par couvrir quelque 3400 m². Et l'on pourrait citer aussi des habitations du même genre, quoique plus modestes, dans les *insulae* de Xanten, d'Avenches, d'Augst. En Bretagne insulaire, si la *domus* à *atrium* ou à cour-péristyle apparaît en général assez tardivement (à Gloucester, selon S. S. Frere, le premier *atrium* date des années 150), elle est aussi représentée sur plusieurs sites. Et inversement, l'habitat vernaculaire existe en Afrique : que l'on songe seulement aux quartiers de la colline méridionale de *Cuicul*, dont les occupants ne disposaient ni de l'espace ni des commodités offertes par les *domus* voisines du *forum*.

En cela, une affirmation comme celle de Ch. Goudineau à propos de la Gaule : «L'acquis le moins contestable des recherches récentes consiste en la disparition progressive d'une conviction naguère bien ancrée, à savoir qu'une maison de type romain (diversifiée en quelques variantes) avait exercé un monopole presque absolu» est vraie si l'on s'en tient à une appréciation purement statistique des données archéologiques, mais fautive d'un point de vue historique. Car la *domus* de «type romain», évidemment inaccessible, de par son extension et ses aménagements, à la masse de la population, s'est effectivement imposée dans toutes les provinces occidentales aux responsables administratifs et politiques. Ce n'est du reste pas un hasard si, dans les Trois Gaules précisément, les plus vastes des *domus urbanae* apparaissent à partir de la seconde moitié du Ier siècle. La prospérité économique y est assurément pour beaucoup, mais aussi l'*adlectio* des notables au Sénat ; ce qu'on a pu appeler l'«avènement politique» des Gaules, et qui date du règne de Claude, a sans aucun doute contribué à la diffusion du schéma traditionnel. La réalisation de tels programmes architecturaux, de l'Afrique au Rhin, comme l'a récemment rappelé Y. Thébert, manifeste la complicité de fait des élites avec le pouvoir, atteste leur intégration culturelle, et rend possible leur activité sociale.

Nous nous en tiendrons là pour ces remarques liminaires. Il importe maintenant de laisser la place aux auteurs des communications qui vont nous conduire de la Gaule Belgique à l'Afrique, de la Péninsule ibérique à la Germanie ou à la Suisse, et nous offrir ainsi, en alternance avec des mises au point sur les aspects théoriques, juridiques et historiques de la *domus*, un large éventail de nouveautés d'où il est permis d'espérer que jailliront des faisceaux d'idées et de programmes nouveaux.

Pierre Gros